

Promotion des boissons alcoolisées

Les experts écossais demandent une loi Evin pour protéger la santé des jeunes

Dans un rapport publié le 28 février, les experts et universitaires du groupe Alcohol Focus Scotland proposent de réduire l'exposition des enfants et des jeunes au marketing et à la publicité des alcools.

Ils partent du constat d'évidence que la publicité conduit à boire plus jeune et, par conséquent, à boire davantage à l'âge adulte. C'est pourquoi, ils demandent à leur gouvernement de prendre plusieurs mesures :

- Interdire les publicités pour les alcools de l'espace public, comme les rues, les terrains de sports et les moyens de transport,
- Limiter les publicités pour les alcools aux journaux et publications destinées aux adultes,
- Restreindre le marketing pour les alcools sur les réseaux sociaux,
- Restreindre les publicités à la télévision et au cinéma, supports interdits en France,
- Interdire le sponsoring des événements sportifs et culturels.

Faisant le constat, comme tant d'autres dans différents domaines, que l'autorégulation ne marche pas, ils demandent la mise en place d'une task force indépendante des industriels.

Au moment où, en France, les alcooliers et leurs relais parlementaires écornent à chaque législature le cadre législatif adopté en 1991 pour protéger la jeunesse, comme cela a encore été le cas en 2015, les Ecossais demandent l'instauration d'une loi Evin, devant l'intensité des dommages causés par la promotion de l'alcool et la consommation qui en découle.

En France aussi, il est indispensable que les candidats à la fonction présidentielle s'engagent en faveur de la santé des jeunes face aux pressions incessantes et toujours plus insidieuses du lobby de l'alcool.

Contacts :

Dr Alain Rigaud, président : 06.08.22.25.29.

Dr Bernard Basset, vice-président : 07.86.55.54.53.

comm@anpaa.asso.fr

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie est reconnue d'utilité publique, agréée d'éducation populaire, et organisme de formation implantée sur l'ensemble du territoire national, forte de 1500 professionnels. Elle a pour buts de promouvoir et contribuer à une politique globale de prévention des risques et des conséquences des usages, usages détournés et mésusages d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.

Son intervention, dans la proximité et dans la durée, s'inscrit dans un continuum de la prévention et de l'intervention précoce à la réduction des risques, aux soins et à l'accompagnement dans une perspective globale, psychologique, biomédicale, et sociale, à travers notamment la gestion de plus de 90 centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD).

A.N.P.A.A.

20, rue Saint-Fiacre – 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 – Fax : 01 45 08 17 02 – contact@anpaa.asso.fr - [@anpaa_asso](https://www.facebook.com/anpaa.asso) – www.anpaa.asso.fr - [facebook](https://www.facebook.com/anpaa.asso)

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)